



GROUPAMA D'OC
RUE DU COQ VERT
15001 AURILLAC

EXP : GROUPAMA D'OC RUE DU COQ VERT 15001 AURILLAC
Sylvie LAMPLE - UG ACPS SERVICE

Nos références :

SARL ABRI
31728917

Dossier suivi par :

Sylvie LAMPLE
UG ACPS SERVICE
☎ 0 969 320 319 (APPEL NON SURTAXE)
Fax : 04 71 48 79 67

SARL ABRI
MR BOE PATRICK
ROUTE D ESPAGNE
31440 ARLOS

AURILLAC, le 12 janvier 2017

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après votre attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvie LAMPLE", written in a cursive style.

Sylvie LAMPLE

Groupama d'Oc

Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse

www.groupama.fr

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

Je soussigné Gérard JOALLAND - Directeur Général de Groupama d'Oc

atteste que SARL ABRI

demeurant MR BOE PATRICK
ROUTE D ESPAGNE
31440 ARLOS

est titulaire d'un contrat d'ASSURANCE MULTIRIQUE DES PROFESSIONNELS n° 31728917 - 2000 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue lors de l'exécution des travaux qui lui sont confiés ou du fait de ces travaux.

ACTIVITE EXERCEE : LOCATION DE BIENS MEUBLES AVEC RESTAURATION**GARANTIES ACCORDEES :****RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION**

- Tous dommages confondus 6 100 000 euros par année d'assurance dont :
 - dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels : 1 530 000 euros par année d'assurance
 - dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs suite à faute intentionnelle : 765 000 euros par année
 - dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs suite à faute inexcusable : 1 500 000 euros par année d'assurance
 - Responsabilité Civile Vol du fait des préposés : 15 300 euros par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT

- Tous dommages confondus : 1 530 000 euros par année d'assurance dont :
 - dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels : 305 000 euros par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON OU APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX OU PRESTATIONS

- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : 765 000 euros par année d'assurance

PROTECTION JURIDIQUE

PERIODE DE VALIDITE du 01.01.2017 au 31.12.2017 inclus.

Cette attestation ne peut engager Groupama d'Oc en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.
Elle est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le 12 janvier 2017

Le Directeur Général

